

Compte-rendu de la CLE du SAGE Thouet
Le 08/03/2017 au Centre Prométhée, à Thouars

▪ **Personnes présentes :**

Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

Olivier CUBAUD, Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et Président de la CLE du SAGE Thouet
Sophie TUBIANA, Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et 1^{ère} Vice-Présidente de la CLE du SAGE Thouet
Hubert BAUFUMÉ, Communauté de Communes du Pays Loudunais et 2nd Vice-Président de la CLE du SAGE Thouet
Jocelyne MARTIN, Conseil Départemental du Maine-et-Loire
Esther MAHIET-LUCAS, Conseil Départemental des Deux-Sèvres
Catherine PUAUT, Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais
Michel CLAIRAND, Communauté de Communes du Thouarsais
Jean-François COIFFARD, Mairie de Maisontiers
Louis-Marie GRÉGOIRE, Mairie d'Argenton l'Église
Robert GIRAULT, Mairie d'Argentonnay
Christophe DEHAY, Mairie de Saint-Varent
Louis-Marie LUMINEAU, Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine
Pierre BIGOT, SIVU de la Vallée de la Dive
Christophe CHATIN, Syndicat d'Eau du Val du Thouet

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

Claude DEVAUD, Chambre d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine
Michel RICHARD, Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Michel BONNESSÉE, Poitou-Charentes Nature
Jean THARRAULT, Association de Sauvegarde de l'Anjou
Paul PAULY-CALLOT, UFC Que Choisir
Jean-Christophe POUVREAU, Association des Irrigants de la Vienne
Michel GUIONNET, Association des Irrigants des Deux-Sèvres
Marie-Christine CHAPALAN, Association des Amis des Moulins des Deux-Sèvres, Bocage Vendéen, Gâtine
François JENOT, Syndicat des Propriétaires Fermiers Exploitants d'Étangs Poitou Vendée

Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics :

Florence BARRE, Agence de l'eau Loire Bretagne
Frédéric NADAL, DDT des Deux-Sèvres
Laurence LACOUTURE, DREAL Nouvelle-Aquitaine

▪ **Autres participants :**

Guillaume KOCH, Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais
Jean-Yves FORTIN, Association des Amis des Moulins des Deux-Sèvres, Bocage Vendéen, Gâtine
Coline BOURRU, Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres
Nicolas CORNUAULT, DDT des Deux-Sèvres
Flavie THOMAS, Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
Claudie PAITREAU, Secrétaire SAGE Thouet
Alexis PACAUD, Technicien SAGE Thouet
Pierre PÉAUD, animateur SAGE Thouet

▪ **Personnes excusées avec mandat :**

Marie-Jeanne BELLAMY, Conseil Départemental de la Vienne
Le représentant de la DDT de la Vienne

▪ **Personnes excusées :**

André MARTIN, Conseil Régional des Pays de la Loire
Nicolas GAMACHE, Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine
Philippe DELAVAU, Mairie de Craon
Claude SERGENT, Eaux de la Vienne SIVEER
Christian BARBIER, Chambre d'Agriculture du Maine-et-Loire
Jean-Michel AMIOT, Poitou-Charentes Nature
Louis PERRIN, Syndicat des Propriétaires Fermiers Exploitants d'Étangs Poitou Vendée
Coralie DENOUES, Agence de Développement Touristique des Deux-Sèvres
Daniel BEAUMONT, Comité Départemental de Canoë-Kayak de Maine-et-Loire
Le Préfet de la Région Centre – Val de Loire, Préfet du Loiret, Coordonnateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant
Le Préfet de la Vienne ou son représentant
Le représentant de la DDT du Maine-et-Loire
Le représentant de la DREAL Pays de la Loire
Le représentant de l'Agence Française pour la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine

M. CUBAUD accueille les participants et les remercie d'être présents à cette nouvelle séance de la CLE du SAGE Thouet. Il propose d'effectuer un tour de table afin que les nouveaux membres de la CLE puissent se présenter. Il annonce ensuite l'ordre du jour, à savoir :

1. **Validation du compte-rendu de la CLE du 1^{er} juin 2016**
2. **Élection « 1^{ère} Vice-Présidence de la CLE »**

3. Avis sur la composition du comité de pilotage du Contrat Territorial de Gestion Quantitative (CTGQ) Thouet-Thouaret-Argenton
4. Avis sur le projet de Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) de l'Argenton
5. Avis sur le périmètre de la Zone Soumise à Contraintes Environnementales (ZSCE) des Lutineaux
6. Validation des inventaires zones humides 2016
7. Point d'avancement de l'étude GEMAPI
8. Questions diverses

1. Validation du compte-rendu de la CLE du 1^{er} juin 2016

M. CUBAUD propose de valider le compte-rendu de la CLE du 1^{er} juin 2016. Pour rappel, lors de cette séance, les membres du collège des collectivités ont désigné de nouveaux représentants au sein du Bureau de la CLE pour compléter les sièges vacants ; les membres de la CLE ont validé le diagnostic du SAGE. Également à l'ordre du jour de cette séance : la méthodologie de la cartographie des cours d'eau 79, le cahier des charges de l'étude GEMAPI, ainsi que l'avis sur la gouvernance du Contrat Territorial de Gestion Quantitative (CTGQ) Thouet-Thouaret-Argenton.

M. CUBAUD consulte les membres de la CLE pour validation de ce document : **le compte-rendu est validé à l'unanimité par les membres présents ou représentés, sans modification (24 votants).**

2. Élection « 1^{ère} Vice-Présidence de la CLE »

Il est rappelé que, suite à la création de la nouvelle Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, un nouvel arrêté de composition de la CLE a été pris par Monsieur Le Préfet des Deux-Sèvres le 3 mars 2017.

M^{me} Sophie TUBIANA a été désignée par cette nouvelle collectivité pour la représenter au sein de la CLE du SAGE Thouet et ainsi siéger à la place de Monsieur Jean-Pierre ANTOINE.

M. ANTOINE avait été élu 1^{er} Vice-Président de la CLE, les membres du collège des collectivités vont donc devoir élire en leur sein un nouveau Vice-Président.

M. CUBAUD demande aux membres du collège des collectivités souhaitant candidater pour cette 1^{ère} Vice-Présidence de se faire connaître.

M^{me} TUBIANA indique vouloir candidater à cette Vice-Présidence. Elle précise en effet que le SAGE Thouet est coporté par le SMVT et la Communauté d'Agglomération de Saumur. Ainsi, dans la logique de ce coportage et dans la continuité de la Vice-Présidence de M. ANTOINE, elle présente sa candidature à cette fonction.

Aucun autre candidat ne se fait connaître.

M. CUBAUD propose aux membres du collège des collectivités de désigner M^{me} TUBIANA comme 1^{ère} Vice-Présidente de la CLE du SAGE Thouet.

M^{me} TUBIANA est élue 1^{ère} Vice-Présidente de la CLE du SAGE Thouet à l'unanimité des membres du collège des collectivités présents ou représentés (14 votants).

Pierre PÉAUD indique que le Président et les Vice-Présidents siègent automatiquement au Bureau de la CLE ; de ce fait la nouvelle composition du Bureau de la CLE est la suivante :

- M. Olivier CUBAUD, Président du Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et Président de la CLE du SAGE Thouet
- M^{me} Sophie TUBIANA, Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération Saumur - Val de Loire et 1^{ère} Vice-Présidente de la CLE du SAGE Thouet
- M. Hubert BAUFUMÉ, Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays Loudunais et 2^{ème} Vice-Président de la CLE du SAGE Thouet
- M. Nicolas GAMACHE, Conseiller Régional Nouvelle-Aquitaine
- M^{me} Jocelyne MARTIN, Conseillère Départementale du Maine et Loire
- M^{me} Esther MAHIET-LUCAS, Conseillère Départementale des Deux-Sèvres
- M. Robert GIRAULT, Délégué de la Commune d'Argentonay
- M. Pierre BIGOT, Président du SIVU de la Vallée de la Dive

- La Fédération de Maine et Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- La Chambre Régionale d'Agriculture de Nouvelle-Aquitaine
- L'Association des Irrigants de la Vienne
- Le Syndicat des Propriétaires Fermiers Exploitants d'Étangs Poitou Vendée

- L'Agence de l'eau Loire-Bretagne
- La DREAL Nouvelle-Aquitaine
- L'AFB Nouvelle-Aquitaine
- La DDT 79

3. Avis sur la composition du comité de pilotage du Contrat Territorial de Gestion Quantitative (CTGQ) Thouet-Thouaret-Argenton

Pierre PÉAUD indique qu'un CTGQ est un outil contractuel de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, d'une durée de 5 ans, conclu entre l'agence, un maître d'ouvrage et des partenaires techniques et financiers. Ce contrat a pour objectif d'améliorer la gestion quantitative de la ressource.

Il rappelle que les Chambres d'Agriculture des Deux-Sèvres et du Maine-et-Loire ont informé la CLE de leur souhait de s'associer pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un CTGQ sur le bassin Thouet-Thouaret-Argenton.

Lors de la séance plénière du 1^{er} juin 2016, la CLE a validé le principe de ne pas prendre en charge la gouvernance de ce CTGQ, en précisant toutefois qu'elle devra être représentée au sein du comité de pilotage du CTGQ et qu'elle puisse émettre un avis sur sa composition.

Pierre PÉAUD informe les membres de la CLE qu'un courrier de la Chambre d'Agriculture 79 a été adressé au SAGE demandant à la CLE d'émettre un avis sur la composition du comité de pilotage suivant :

Représentants des collectivités territoriales :

- Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine
- Conseil Régional Pays de la Loire
- Conseil Départemental des Deux-Sèvres
- Conseil Départemental du Maine et Loire
- CA du Bocage Bressuirais
- CC du Thouarsais
- CA Saumur-Loire-Développement
- Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
- Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine
- CLE du SAGE Thouet

Représentants des usagers :

- Aquanide 79
- Syndicat de Cogestion des Eaux du Thouet et du Sud-Saumurois
- Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine – OUGC Thouet
- Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres
- Chambre d'Agriculture du Maine et Loire
- Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques des Deux-Sèvres

- Fédération de Maine et Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- Coop de France Poitou-Charentes
- Négoce Agricole Centre Atlantique
- Société Coopérative Anonyme de l'Eau des Deux Sèvres
- Association Poitou-Charentes Nature
- Syndicat d'Eau du Val de Thouet
- Société Publique Locale des eaux du Cébron

Représentants de l'État :

- Agence de l'eau Loire-Bretagne
- DRAAF Nouvelle-Aquitaine
- DRAAF Pays de la Loire
- DREAL Nouvelle-Aquitaine
- DREAL Pays de la Loire
- DDT des Deux-Sèvres
- DDT du Maine et Loire
- ARS Nouvelle-Aquitaine
- ARS Pays de la Loire
- Délégué du service départemental 79 de l'ONEMA
- Délégué du service départemental 49 de l'ONEMA

M. CUBAUD informe les membres de la CLE que le Syndicat des Propriétaires Fermiers Exploitants d'Étangs Poitou Vendée (membre de la CLE) et le Syndicat Intercommunal du Bassin du Thouaret (porteur du CTMA du Thouaret) ont fait connaître leur souhait d'être associés à ce travail et de pouvoir intégrer ce comité de pilotage.

M. CUBAUD propose donc aux membres de la CLE d'émettre un avis favorable sur la composition proposée par la Chambre d'Agriculture 79, sous réserve d'intégrer les 2 syndicats précédemment cités.

Les membres de la CLE du SAGE Thouet émettent à l'unanimité des membres présents ou représentés un avis favorable sur la composition du comité de pilotage du CTGQ Thouet-Thouaret-Argenton sous réserve d'intégrer le Syndicat des Propriétaires Fermiers Exploitants d'Étangs Poitou Vendée et le Syndicat Intercommunal du Bassin du Thouaret (26 votants).

M^{me} BOURRU de la Chambre d'Agriculture 79 indique que le territoire Thouet-Thouaret-Argenton a été présélectionné en novembre 2016 par l'agence de l'eau et que la Chambre

d'Agriculture a 3 ans pour élaborer ce contrat. Elle précise que les élus de la Chambre souhaitent élaborer ce CTGQ le plus rapidement possible et que les premiers travaux débiteront début 2017.

4. Avis sur le projet de Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) de l'Argenton

Dans le cadre du 10^{ème} programme de l'agence de l'eau, afin de renforcer l'articulation entre les SAGE et les contrats territoriaux, il est demandé un avis motivé des CLE sur les projets de contrats avant leur présentation au conseil d'administration de l'agence.

Pierre PÉAUD rappelle aux membres de la CLE les différents contrats territoriaux qui sont actuellement portés sur le territoire du SAGE (pollutions diffuses, milieux aquatiques, gestion quantitative).

La CLE du SAGE Thouet a été sollicitée par la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais (CA2B) pour émettre un avis motivé sur le projet de CTMA 2018-2022 de l'Argenton.

Il est rappelé que le SAGE Thouet est en cours d'élaboration et que son diagnostic a été validé lors de la séance plénière du 1^{er} juin 2016. De ce fait, il n'est pas envisageable d'évaluer la compatibilité du projet de contrat territorial avec les dispositions et règles du SAGE qui restent encore à définir. Toutefois, un avis motivé est tout de même demandé afin de vérifier que les enjeux et problématiques traités dans le projet du CTMA de l'Argenton sont cohérents avec ceux du SAGE en préparation.

À ce titre, M. Guillaume KOCH, technicien de rivière de la CA2B, expose aux membres de la CLE les grandes lignes du projet de CTMA, à savoir : localisation, état des masses d'eau, historique, étude bilan du programme 2012-2017, diagnostic de nouvelles masses d'eau, enjeux du contrat, actions proposées, partenariat, plan de financement...

M. CUBAUD sollicite ensuite les membres de la CLE pour recueillir les remarques sur ce projet de CTMA.

M^{me} PUAUT et M. CLAIRAND indiquent que la CA2B et la Communauté de communes du Thouarsais ont validé ce projet de CTMA qui est aujourd'hui soumis à l'avis de la CLE.

M. RICHARD interroge l'agence de l'eau sur les évolutions de financements concernant la pose de clôtures et créations d'abreuvoirs.

M^{me} BARRE répond que les réflexions sont actuellement en cours car les actions bénéficiant aux agriculteurs doivent normalement passer par le Programme de Développement Rural Régional (PDRR), alors que dans les programmes actuels, ces actions sont directement financées par l'agence de l'eau. Elle ajoute que quoiqu'il arrive, l'agence continuera à financer ces actions mais peut-être via le PDRR.

M. RICHARD demande ensuite comment a été estimé le linéaire de cours d'eau colmaté. Il ajoute que pour les actions sur la continuité écologique, la logique voudrait qu'elles se fassent de l'aval vers l'amont afin d'avoir une certaine cohérence.

M. KOCH répond que dans le cadre de l'étude bilan du programme actuel ainsi que le diagnostic des nouvelles masses d'eau, des prospections terrains ont été effectuées sur l'ensemble des cours d'eau pour identifier les linéaires colmatés par observations de l'état du fond du cours d'eau ou par la présence d'ouvrages. Il poursuit en indiquant que pour les ouvrages hydrauliques, 6 ouvrages structurants situés à l'aval de l'Argenton et dans la continuité des ouvrages ayant fait l'objet de travaux dans le programme actuel ont été ciblés. Ensuite, le choix a été fait d'intervenir sur des ouvrages publics et à l'opportunité sur les nouvelles masses d'eau.

M. GIRAULT indique que le choix d'intervenir sur des ouvrages à l'opportunité permettra aussi de faire des travaux urgents sur des ouvrages le nécessitant en cours de programme.

M^{me} PUAUT et M. CLAIRAND relève que les ouvrages ciblés sont privés et qu'il sera donc nécessaire d'être patient pour mettre en place des actions. De plus, le nouveau programme visant de nouvelles masses d'eau, un travail important est à faire pour faire connaître les actions auprès des propriétaires.

M. BIGOT ajoute que les actions sur des ouvrages privés ne sont possibles que si les aménagements proposés bénéficient également aux propriétaires.

M. CUBAUD ajoute que dans le cadre de ce type d'action, un coût important est alloué aux mesures d'accompagnement des usages, que ce soit pour les propriétaires ou pour les usagers pouvant être concernés par des modifications de pratiques, ce qui montre bien la volonté des collectivités d'accompagner tout le monde.

M. JENOT demande que des résultats de suivis de la qualité des eaux soient présentés pour évaluer l'efficacité des actions mises en place.

M. KOCH répond que des suivis sont prévus en lien avec les actions du CTMA comme des suivis biologiques, thermiques, ou morphologiques.

Pierre PÉAUD complète en indiquant que d'autres types de contrats territoriaux existent sur le bassin, qui portent des actions sur les nitrates, pesticides, phosphores, matières organiques, etc. Il ajoute que les masses d'eau du bassin du Thouet sont déjà suivies par l'agence de l'eau et les réseaux départementaux et que des données sont consultables dans l'état initial du SAGE.

M. RICHARD émet une remarque sur le nom des masses d'eau qui peuvent différer en fonction des référentiels consultés (masse d'eau du TON (ex DOLO)).

Enfin, il est ajouté que les objectifs définis dans le projet de CTMA... :

- Restaurer la continuité écologique,
- Préserver et restaurer le lit mineur (colmatage, morphologie, plans d'eau),
- Préserver et restaurer la qualité des berges (piétinement, peupliers),
- Préserver les zones humides et les annexes,
- Améliorer la qualité de l'eau,
- Préserver les usages.

...sont cohérents avec certains objectifs définis et validés par les membres de la CLE lors de l'élaboration du diagnostic du SAGE :

- Restaurer conjointement la continuité écologique et l'hydromorphologie des cours d'eau
- Améliorer les connaissances des plans d'eau et intervenir sur ceux qui sont impactants pour les milieux aquatiques
- Identifier, préserver et restaurer les zones humides
- Identifier, préserver et restaurer les têtes des bassins versants

De plus, les actions proposées répondent à certains risques identifiés concernant la non atteinte du bon état des masses d'eau, comme la morphologie, les obstacles à l'écoulement, l'hydrologie.

Les membres de la CLE mettent également en avant les actions de communication prévues au programme d'actions comme étant essentielles pour la réussite de ce programme, notamment au niveau des nouveaux territoires couverts.

M^{me} BARRE rappelle aux membres présents que les avis motivés des CLE sur les contrats territoriaux sont des éléments importants, sur lesquels s'appuie le conseil d'administration de l'agence de l'eau.

Suite aux différentes remarques émises, M. CUBAUD propose aux membres de la CLE d'émettre un avis sur le projet de CTMA.

Les membres de la CLE du SAGE Thouet émettent un avis favorable sur le projet de Contrat Territorial Milieux Aquatiques 2018-2022 de l'Argenton porté par la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais (Votants : 28 – Avis favorable : 26 – Avis défavorable : 0 – Abstention : 2).

L'avis motivé sera transmis à la CA2B et à l'agence de l'eau. Il sera également téléchargeable sur l'espace « élus » du site internet du SAGE Thouet.

5. Avis sur le périmètre de la Zone Soumise à Contraintes Environnementales (ZSCE) des Lutineaux

La CLE du SAGE Thouet a été sollicitée pour émettre un avis sur le projet de périmètre de la Zone Soumise à Contraintes Environnementales (ZSCE) des Lutineaux.

M. CORNUAULT de la DDT 79 présente aux membres de la CLE la procédure ZSCE en rappelant le contexte, les étapes de la procédure ainsi que la méthodologie utilisée pour définir le périmètre qui est soumis à l'avis de la CLE (cf. présentation).

M. JENOT demande pourquoi les taux de nitrates continuent d'augmenter alors que des programmes d'actions sont en place depuis plusieurs années et que les pratiques agricoles se sont améliorées.

M. CORNUAULT répond que les processus naturels sont longs et que l'impact des anciennes pratiques peut encore se faire en partie sentir aujourd'hui. Il ajoute que les pratiques actuelles peuvent encore s'améliorer.

M. CLAIRAND ajoute qu'aucune amélioration n'est constatée malgré la mise en place d'actions depuis plus de 15 ans et que tous les agriculteurs ne s'engagent pas dans les programmes d'actions. Il précise également que ces captages sont primordiaux dans le Thouarsais pour

l'alimentation en eau potable du secteur et qu'en cas de fermeture, il n'existe pas de ressource de remplacement. La collectivité est consciente de ce risque, ce qui explique l'existence d'une usine de dénitrification, bien que celle-ci ne soit pas la solution à ce problème de qualité.

M. CHATIN complète en précisant que le contrat Re-Sources porté par le Syndicat d'Eau du Val du Thouet est basé sur le volontariat et que les mesures proposées sont de moins en moins suivies.

M. DEVAUD s'interroge sur les types d'exploitations présentes et sur les actions proposées dans les programmes actuels.

Il est répondu que les exploitations sont essentiellement céréalières. Un bilan des actions actuelles sera réalisé pour comprendre ce qui fonctionne ou non. La procédure ZSCE proposera dans un premier temps des actions volontaires qui pourront devenir obligatoires dans un second temps.

M. CUBAUD rappelle que la CLE est dans un premier temps sollicitée sur le périmètre de la ZSCE et demande aux membres de la CLE d'émettre des remarques sur celui-ci.

M^{me} LACOUTURE demande si l'étude du BRGM de 2010 de délimitation du Bassin d'Alimentation des Captages des Lutineaux a été prise en compte. Ces éléments seront transmis à la DDT 79 pour analyse.

Au vu de ces éléments M. CUBAUD propose aux membres de la CLE d'émettre un avis sur le périmètre de la ZSCE des Lutineaux.

Les membres de la CLE du SAGE Thouet émettent à l'unanimité des membres présents ou représentés un avis favorable sur le périmètre de la ZSCE des Lutineaux sous réserve de la prise en compte des résultats de l'étude du BRGM de 2010 (28 votants).

6. Validation des inventaires Zones Humides 2016

Alexis PACAUD présente les résultats des inventaires « zones humides » qui ont eu lieu en 2016. Il précise que les communes concernées font partie d'un groupement de commandes porté par le Pays de Gâtine.

Il ajoute que la cellule d'animation a participé à l'ensemble des inventaires afin de s'assurer du respect de la méthodologie qui a été validée par la CLE le 16 janvier 2014. Pour rappel, cette méthodologie met en avant la concertation, notamment avec la création d'un groupe d'acteurs locaux par commune. Il est également demandé la mise en place d'une communication la plus large possible avec entre autres l'organisation d'une réunion d'information à destination des agriculteurs et propriétaires de la commune.

Alexis PACAUD présente les résultats des 17 communes concernées : surface de zones humides, pourcentage de la surface communal correspondant, nombre de plans d'eau, réseau hydrographique, nombres de sondages pédologiques...

M^{me} TUBIANA s'interroge sur le but de ces inventaires.

Il est répondu que les services de l'État des Deux-Sèvres demandent que ces inventaires soient réalisés sur la totalité de la commune lors de l'élaboration ou la révision de Plan Local d'Urbanisme (PLU ou PLUi). La CLE du SAGE restant le garant de la qualité de ces inventaires, une méthodologie a été élaborée et validée par la CLE en janvier 2014. De plus, il est rappelé qu'un des objectifs validés par les membres de la CLE lors de la validation du diagnostic du SAGE est d' « identifier, préserver et restaurer les zones humides ».

M. DEVAUD demande quelle est l'approche des Services de l'État dans les départements de la Vienne et Maine-et-Loire.

Pierre PÉAUD répond que les zones humides sont également prises en compte lors de l'élaboration ou la révision de PLU mais que les inventaires sont essentiellement réalisés sur les zones à urbaniser et non sur la totalité de la commune.

M. BIGOT ajoute que les zones humides ont un rôle primordial au niveau qualitatif et quantitatif de la ressource en eau. Il indique que le futur CTMA de la Dive souhaite porter des actions sur les zones humides et qu'il est donc gênant de ne pas avoir d'inventaire sur certaines communes du bassin du Thouet.

Suite à ces différentes remarques, aux résultats présentés et au respect de la méthodologie du SAGE Thouet, M. CUBAUD propose aux membres de la CLE de valider les inventaires des 17 communes du Pays de Gâtine.

Les membres de la CLE du SAGE Thouet valident à l'unanimité les inventaires 2016 des 17 communes du Pays de Gâtine (27 votants). Un courrier sera adressé aux communes pour les informer de la décision de la CLE.

Enfin, il est ajouté que des inventaires similaires sont actuellement en cours sur le territoire de la Communauté de communes du Thouarsais et que d'autres sont en projet sur la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais.

7. Point d'avancement de l'étude GEMAPI

Pierre PÉAUD informe les membres de la CLE que l'étude de préfiguration de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur le bassin du Thouet a été lancée le 13 septembre 2016 et que la phase 1 de l'étude, consistant à réaliser l'état des lieux et le diagnostic du territoire, a été restituée au comité de pilotage de l'étude le 26 janvier 2017.

Suite au recueil de ces premiers éléments et aux échanges qui se sont tenus avec les différentes collectivités du bassin, le bureau d'études est actuellement en train de travailler sur la définition de scénarios de mise en œuvre de la compétence GEMAPI. Ceux-ci seront présentés aux membres du COPIL début avril pour discussion.

Lors de la prochaine séance de la CLE, le bureau d'études viendra présenter l'avancée de ce travail.

M. CUBAUD rappelle que l'objectif de l'étude est de permettre aux collectivités du bassin de choisir un scénario d'exercice de la compétence GEMAPI sur le bassin du Thouet. Il ajoute que la dernière phase de l'étude est une phase conditionnelle consistant à accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de cette nouvelle compétence et qui sera déclenchée seulement si les collectivités valident un scénario commun. Si aucune décision n'est prise, la nouvelle compétence GEMAPI sera de ce fait attribuée aux EPCI-FP au 1^{er} janvier 2018.

8. Questions diverses

En information complémentaire, Pierre PÉAUD indique aux membres de la CLE que le comité technique cartographie des cours d'eau 79 s'est réuni le 7 mars 2017 pour l'analyse des résultats des prospections sur le bassin de la Viette.

Au vu des échanges qui ont eu lieu lors de ce comité, les communes concernées vont être de nouveau sollicitées pour qu'elles puissent faire remonter leurs observations sur cette cartographie. Le comité se réunira également une nouvelle fois, avec dans un premier temps une sortie terrain pour permettre aux Services de l'État de présenter les critères utilisés dans la détermination des écoulements ainsi que des cas particuliers comme les secteurs de plans d'eau.

Une fois que le comité aura statué sur la cartographie proposée, les résultats seront soumis à la validation de la CLE.

Aucune autre question n'étant soulevée, M. CUBAUD remercie les membres de la CLE et lève la séance.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant du Thouet



- CLE -

08/03/2017



Ordre du jour

1. **Validation du compte rendu de la CLE du 1^{er} juin 2016**
2. Élection « 1^{ère} Vice-Présidence de la CLE »
3. Avis sur la composition du comité de pilotage du Contrat Territorial de Gestion Quantitative (CTGQ) Thouet-Thouaret-Argenton
4. Avis sur le futur Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) de l'Argenton
5. Avis sur le périmètre de la Zone Soumise à Contraintes Environnementales (ZSCE) des Lutineaux
6. Validation des inventaires zones humides 2016
7. Point d'avancement de l'étude GEMAPI
8. Questions diverses



Ordre du jour

1. Validation du compte rendu de la CLE du 1^{er} juin 2016
2. **Élection « 1^{ère} Vice-Présidence de la CLE »**
3. Avis sur la composition du comité de pilotage du Contrat Territorial de Gestion Quantitative (CTGQ) Thouet-Thouaret-Argenton
4. Avis sur le futur Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) de l'Argenton
5. Avis sur le périmètre de la Zone Soumise à Contraintes Environnementales (ZSCE) des Lutineaux
6. Validation des inventaires zones humides 2016
7. Point d'avancement de l'étude GEMAPI
8. Questions diverses

2. Élection 1^{ère} Vice-Présidence

Commission Locale de l'Eau du SAGE Thouet

Suite à la création de la nouvelle Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire (CASVL), le Préfet des Deux-Sèvres a pris un arrêté modificatif de la composition de la CLE le 2 mars 2017.

Selon le code de l'environnement :

- Les membres de la CLE cessent d'en être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés ;
- En cas de vacance d'un membre de la CLE, il est pourvu à son remplacement pour la durée du mandat restant à courir.

La CASVL a désigné M^{me} Sophie TUBIANA pour siéger à la CLE du SAGE en lieu et place de M. Jean-Pierre ANTOINE

Commission Locale de l'Eau du SAGE Thouet

Élection de la 1^{ère} Vice-Présidence

M. Jean-Pierre ANTOINE était 1^{er} Vice-Président de la CLE.
Une élection doit avoir lieu pour désigner un nouveau 1^{er} Vice-Président.

Rappel :

- Élu au sein et par les membres du collège des collectivités
- Les Vice-Présidents siègent au Bureau de la CLE

	Prénom - Nom	Fonction
Liste des candidats	M ^{me} Sophie TUBIANA	CA Saumur Val de Loire

Bureau de la CLE

Organisme	Désignation
Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet	M. Olivier CUBAUD : Président CLE 1^{er} Vice-Président
Communauté de Communes du Pays Loudunais	M. Hubert BAUFUMÉ : 2 nd Vice Président CLE
Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine	M. Nicolas GAMACHE
Conseil Départemental du Maine et Loire	Mme Jocelyne MARTIN
Conseil Départemental des Deux-Sèvres	Mme Esther MAHIET-LUCAS
Commune d'Argentonnay	M. Robert GIRAULT
Syndicat de la Vallée de la Dive	M. Pierre BIGOT
Fédération de Maine et Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	M. Jean-Paul SOUTIF
Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine	M. Claude DEVAUD
Association des Irrigants de la Vienne	M. Jean Christophe POUVREAU
Syndicat des Propriétaires Fermiers Exploitants d'Étangs Poitou Vendée	M. Louis PERRIN
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Mme Florence BARRE
DDT des Deux-Sèvres	M. Frédéric NADAL
DREAL Nouvelle-Aquitaine	M. Sébastien GOUPIL
Agence Française pour la Biodiversité	M. Jean-François LUQUET



Ordre du jour



1. Validation du compte rendu de la CLE du 1^{er} juin 2016
2. Élection « 1^{ère} Vice-Présidence de la CLE »
3. **Avis sur la composition du comité de pilotage du Contrat Territorial de Gestion Quantitative (CTGQ) Thouet-Thouaret-Argenton**
4. Avis sur le futur Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) de l'Argenton
5. Avis sur le périmètre de la Zone Soumise à Contraintes Environnementales (ZSCE) des Lutineaux
6. Validation des inventaires zones humides 2016
7. Point d'avancement de l'étude GEMAPI
8. Questions diverses

3. Copil CTGQ Thouet-Thouaret-Argenton

Composition du comité de pilotage du Contrat Territorial de Gestion Quantitative du bassin Thouet-Thouaret-Argenton

Un CTGQ est un outil contractuel proposé par l'Agence de l'Eau.

Conclu pour une durée de 5 ans entre l'Agence de l'Eau, un maître d'ouvrage et les partenaires techniques et financiers, il permet de financer la mise en œuvre d'actions visant à améliorer la gestion de la ressource en eau.

CLE du 1^{er} juin 2016 :

Information des Chambres d'Agriculture 79 et 49 sur leur souhait de s'associer pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un CTGQ sur le bassin Thouet-Thouaret-Argenton

« Ce programme vise en particulier à :

- *Accompagner les irrigants dans des démarches d'économies d'eau,*
- *Substituer les prélèvements estivaux par la création de retenues collinaires (remplies en période hivernale),*
- *Déconnecter les plans d'eau d'irrigation sur cours d'eau pour en réduire les impacts en période d'étiage. »*

Décision de la CLE :

- *Non prise en charge par la CLE de la gouvernance du CTGQ*
- *Demande que la CLE puisse émettre un avis sur la composition du copil du CTGQ*

Composition du comité de pilotage du Contrat Territorial de Gestion Quantitative du bassin Thouet-Thouaret-Argenton

Courrier de la Chambre d'Agriculture 79 du 7 décembre 2016 sollicitant l'avis de la CLE sur la composition du copil du CTGQ-TTA

Rôle du comité de pilotage :

- *Suivre et valider les différents points d'étapes d'élaboration puis de mise en œuvre du CTGQ (diagnostic du territoire, programme d'actions, ...)*
- *Orienter les actions à mener*
- *Garantir la cohérence avec les autres instances*

Avis sur la composition du comité de pilotage CTGQ-TTA

Demandes faites par les acteurs du bassin :

- *Syndicat des Propriétaires Fermiers Exploitants d'Étangs Poitou Vendée*
- *Syndicat Intercommunal du Bassin du Thouaret*

Représentants des collectivités territoriales :

- *Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine*
- *Conseil Régional Pays de la Loire*
- *Conseil Départemental des Deux Sèvres*
- *Conseil Départemental du Maine et Loire*
- *CA du Bocage Bressuirais*
- *CC du Thouarsais*
- *CA Saumur – Loire – Développement*
- *Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet*
- *Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine*
- *CLE du SAGE Thouet*

Représentants de l'État :

- *Agence de l'eau Loire-Bretagne*
- *DRAAF Nouvelle-Aquitaine*
- *DRAAF Pays de la Loire*
- *DREAL Nouvelle-Aquitaine*
- *DREAL Pays de la Loire*
- *DDT des Deux Sèvres*
- *DDT du Maine et Loire*
- *ARS Nouvelle-Aquitaine*
- *ARS Pays de la Loire*
- *Délégué du service départemental 79 de l'ONEMA*
- *Délégué du service départemental 49 de l'ONEMA*

Représentants des usagers :

- *Aquanide 79*
- *Syndicat de Cogestion des Eaux du Thouet et du Sud-Saumurois*
- *Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine – OUGC Thouet*
- *Chambre d'Agriculture des Deux Sèvres*
- *Chambre d'Agriculture du Maine et Loire*
- *Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques des Deux Sèvres*
- *Fédération de Maine et Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique*
- *Coop de France Poitou-Charentes*
- *Négoce Agricole Centre Atlantique*
- *Société Coopérative Anonyme de l'Eau des Deux Sèvres*
- *Association Poitou-Charentes Nature*
- *Syndicat d'Eau du Val de Thouet*
- *Société Publique Locale des eaux du Cébron*



Ordre du jour

1. Validation du compte rendu de la CLE du 1^{er} juin 2016
2. Élection « 1^{ère} Vice-Présidence de la CLE »
3. Avis sur la composition du comité de pilotage du Contrat Territorial de Gestion Quantitative (CTGQ) Thouet-Thouaret-Argenton
4. **Avis sur le futur Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) de l'Argenton**
5. Avis sur le périmètre de la Zone Soumise à Contraintes Environnementales (ZSCE) des Lutineaux
6. Validation des inventaires zones humides 2016
7. Point d'avancement de l'étude GEMAPI
8. Questions diverses

Demande d'avis sur le projet de CTMA de l'Argenton

4. CTMA Argenton

Demandes d'avis sur les projets de contrats territoriaux (Milieux Aquatiques, Pollutions Diffuses, Gestion Quantitative)

Émission de l'avis de la CLE ou de son bureau avant le passage au conseil d'administration de l'Agence de l'eau :

- SAGE mis en œuvre : Vérifier la compatibilité du projet de contrat territorial avec les dispositions du SAGE.
- SAGE en cours d'élaboration : Vérifier que les enjeux et problématiques traités dans le projet de contrat territorial soient cohérents avec ceux du SAGE en cours de préparation.
- Avis motivé : la CLE doit expliquer, argumenter les conclusions de cet avis.
- Nécessité de s'accorder avec la CLE pour obtenir un avis dans un délai raisonnable

Projet de Contrat Territorial « Milieux Aquatiques » 2018 – 2022 de l'Argenton

Les contrats territoriaux du bassin du Thouet

4. CTMA Argenton

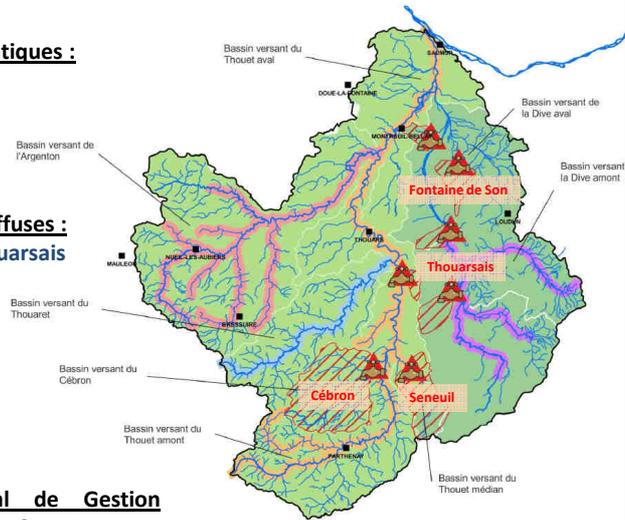
Contrat Territorial Milieux Aquatiques :

- CTMA du Thouet
- CTMA de l'Argenton
- CTMA du Thouaret
- CTMA de la Dive

Contrat Territorial Pollutions Diffuses :

- Re-Sources BAC du Pays Thouarsais
- Re-Sources BAC de Seneuil
- Re-Sources BAC du Cébron
- Re-Sources BAC de la Fontaine de Son

Projet de Contrat Territorial de Gestion Quantitative Thouet – Thouaret – Argenton



CTMA de l'Argenton Futur programme 2018-2022



CLE du SAGE Thouet
Mercredi 8 mars 2017



Gestion de l'Argenton

Historique



- **Avant 1995, l'Argenton était géré par 2 syndicats**
 - le Syndicat du Haut Argenton
 - le Syndicat du Bas Argenton
- **1995 : création de la Communauté de Communes de l'Argentonnais, qui a pris la compétence « gestion des cours d'eau » et dissolution des 2 syndicats**
- **2003 : lancement du 1^{er} programme d'actions coordonnées**
 - le Contrat Restauration Entretien de l'Argenton et ses affluents (2003-2007) – 69 km
 - Contrat ciblé sur l'entretien des berges
 - Création d'un poste de Technicien Médiateur Rivière
- **2012 : signature d'un second programme d'actions**
 - le Contrat Territorial Milieux Aquatiques de l'Argentonnais (2012-2016) – 69 km
 - Accent mis sur la restauration de la continuité écologique
- **2014 : création de l'Agglomération du Bocage Bressuirais, qui prend la compétence « gestion des cours d'eau » et dissolution de la Communauté de Communes de l'Argentonnais**
 - le périmètre du CTMA se trouve partagé entre l'Agglo2B et la Communauté de Communes du Thouarsais
 - les 2 collectivités signent une convention d'entente pour poursuivre la mise en œuvre du CTMA
 - la maîtrise d'ouvrage du CTMA est confiée à l'Agglo2B
 - prolongation d'un an du CTMA et extension du périmètre à l'ensemble du bassin versant (Bressuirais + Argent)

17



CTMA 2012-2017

Etude bilan 2015/2016



- **Toutes les actions prévues ont été mises en œuvre**
- **Les budgets ont été revus à la hausse dès la 2^{ème} année**
- **Amélioration de la qualité hydromorphologique sur la masse d'eau « Argenton » et notamment des compartiments :**
 - Continuité
 - Ligne d'eau
 - Berges et ripisylve
- **Diminution du taux d'étagement de 77 à 66% (62 % après travaux 2017)**
- **Communication et sensibilisation importante**

18



CTMA 2012-2017

Bilan financier 2012-2017



Prévisionnel

	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL
Continuité et ligne d'eau	20 000 €	50 000 €	35 000 €	20 000 €	25 000 €	150 000 €
Lit mineur	1 750 €	-	-	-	-	1 750 €
Berges et ripisylve	21 050 €	21 050 €	21 050 €	21 050 €	21 050 €	105 250 €
Etudes et frais DIG	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	31 000 €	55 000 €
Communication	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	25 000 €
Indicateurs de suivi	5 000 €	-	-	-	5 000 €	10 000 €
Animation	28 000 €	29 000 €	30 000 €	31 000 €	32 000 €	150 000 €
TOTAL	84 800 €	111 050 €	97 050 €	83 050 €	119 050 €	497 000 €

Réalisé

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	TOTAL
Continuité et ligne d'eau	29 559 €	-	-	62 075 €	124 136 €	870 959 €*	1 086 729 €
Lit mineur	-	-	4 104 €	4 104 €	3 420 €	10 000 €*	21 628 €
Berges et ripisylve	24 532 €	9 629 €	21 840 €	35 661 €	47 889 €	52 250 €*	191 801 €
Etudes et frais DIG	19 303 €	18 905 €	24 913 €	90 325 €	-	-	153 446 €
Communication	-	-	-	4 158 €	2 120 €	10 000 €*	16 278 €
Indicateurs de suivi	6 291 €	7 313 €	-	-	7 824 €	1 500 €*	22 928 €
Animation	29 412 €	28 306 €	28 609 €	43 845 €	75 738 €	95 600 €*	301 510 €
TOTAL	109 098 €	64 153 €	79 466 €	240 168 €	261 127 €	1 040 309 €	1 794 321 €

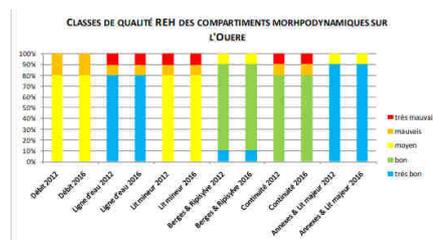
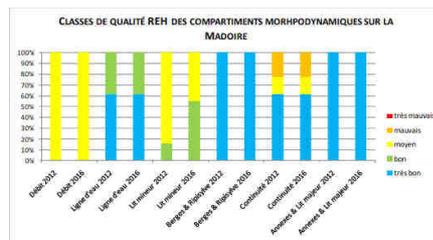
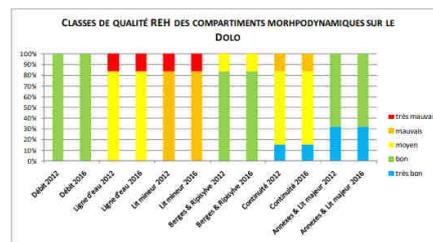
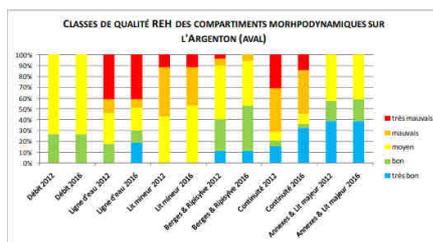
* Montants prévisionnels

19



CTMA 2012-2017

Etude bilan 2015/2016 - REH

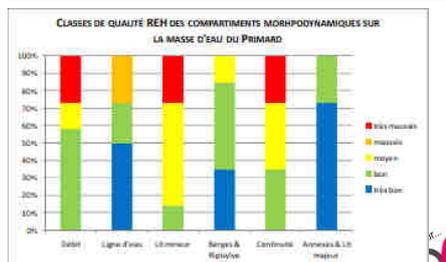
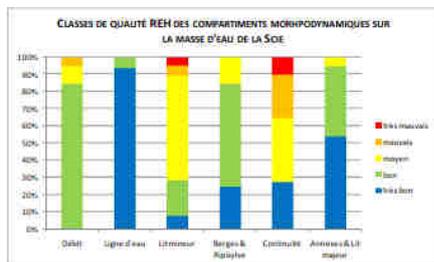
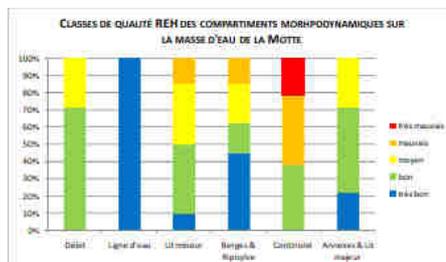
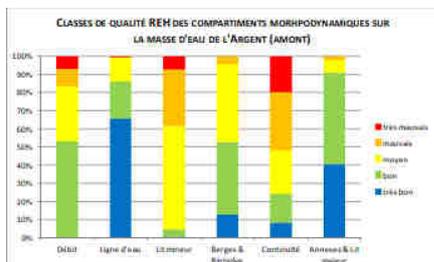


20



CTMA 2012-2017

Etude diagnostique 2015/2016 - REH



CTMA Argenton 2018-2022



- **Ce nouveau CTMA découle de 2 études lancées en 2015 :**
 - Etude Bilan du CTMA de l'Argenton
 - Etude diagnostique du sous bassin de l'Argent et affluents de l'Argenton
- **Périmètre d'intervention :**
 - Bassin versant de l'Argenton (8 masses d'eau) soit 217 km de cours d'eau
 - 10 communes sur l'Agglomération du Bocage Bressuirais (Agglo2B)
 - 5 communes sur la Communauté de Communes du Thouarsais (CCT)
- **Maitrise d'ouvrage:**
 - Agglomération du Bocage Bressuirais (convention d'entente avec CCT)
 - Partenaires techniques et financiers : Fédération de pêche 79, Deux-Sèvres Nature Environnement
- **Enjeux du territoire :**
 - Un réservoir biologique : sous bassin de l'Argent
 - Un site NATURA 2000 : parties encaissées des vallées de l'Argenton, de l'Ouère et de la Madoire
 - Des annexes hydrauliques très favorables à la reproduction du brochet : secteur amont de Nueil les Aubiers
- **Objectifs du CTMA :**
 - Restaurer la continuité écologique
 - Préserver et restaurer le lit mineur (colmatage, morphologie, plans d'eau)
 - Préserver et restaurer la qualité des berges (piétinement, peupliers)
 - Préserver les zones humides et les annexes
 - Améliorer la qualité de l'eau
 - Préserver les usages

CTMA Argenton 2018-2022

Les masses d'eau

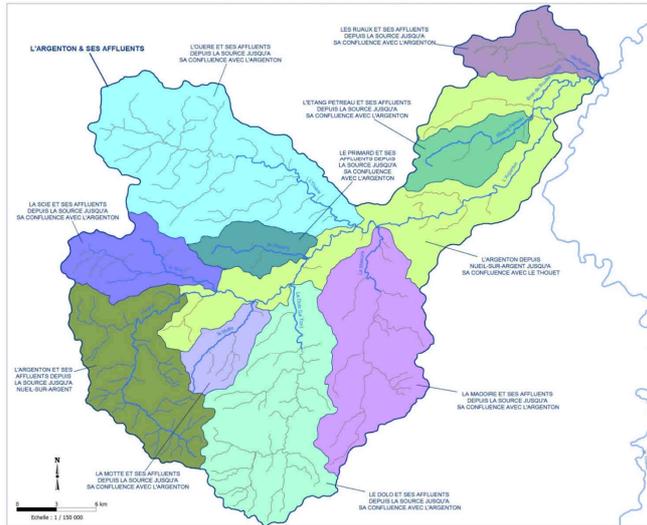


PRÉSENTATION DU BASSIN VERSANT DE L'ARGENTON

3



- Hydrographie**
- bassin versant de l'Argenton
 - meuse d'eau
 - cours d'eau fluvial
 - risque hydrographique
- Masses d'eau**
- l'Argenton aval
 - l'Argenton amont et ses affluents
 - l'étang Préreau et ses affluents
 - le Dolé et ses affluents
 - la Maucroire et ses affluents
 - la Motte et ses affluents
 - le Sôlé et ses affluents
 - le Dôle et ses affluents
 - le Primard et ses affluents
 - les Riaux et ses affluents



Conception et réalisation: S.P.R.A.M.A. 2016

Source: IGN Carthage 2012 IGN, BRGM

Étude préalable à la restauration et à l'entretien du sous-bassin de l'Argenton et des affluents de l'Argenton - Étude bilan du comité territorial Milieux Aquatiques (CTMA) de l'Argenton



CTMA Argenton 2018-2022

Les enjeux

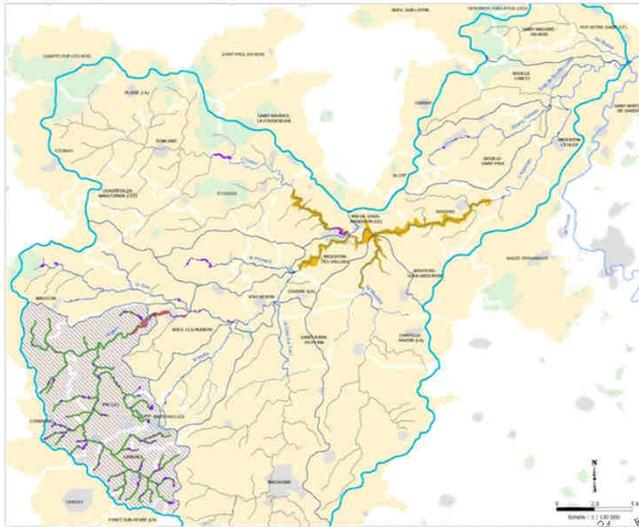


ENJEUX

4



- Hydrographie**
- meuse d'eau
 - cours d'eau fluvial
 - risque hydrographique
- Limites administratives**
- commune
- Occupation du sol**
- zone bâtie
 - zone agricole
 - zone boisée
- Espaces hydrographiques**
- zone de répartition des eaux
 - plan d'eau
 - zone à risque d'inondation pour le plan d'eau
- Espaces sensibles**
- zone de non affectation des ouvrages de la Directive Cadre sur l'Eau
- Espaces historiques**
- monument historique
 - Patrimoine 2011 Site Classé - Site inscrit
 - patrimoine hydrographique



Conception et réalisation: S.P.R.A.M.A. 2016

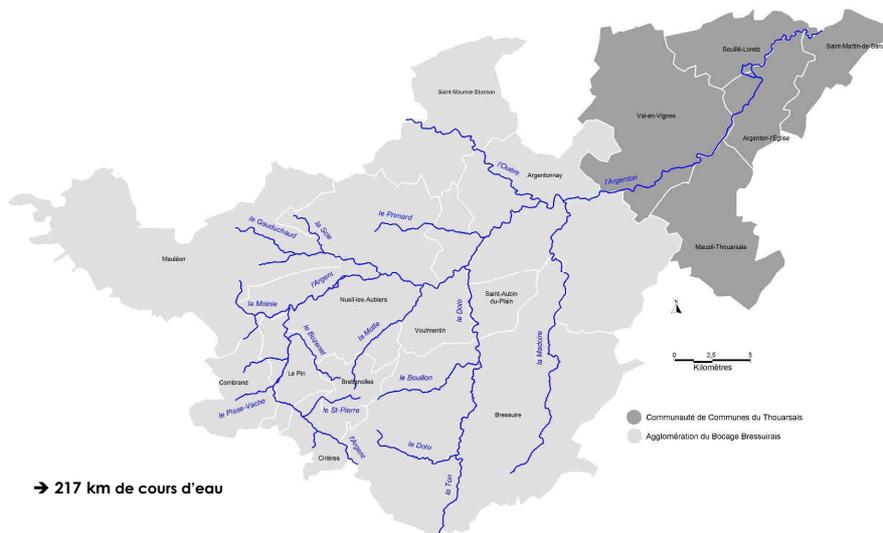
Source: IGN Carthage 2012 IGN, Communes membres du Comité territorial MAQ

Étude préalable à la restauration et à l'entretien du sous-bassin de l'Argenton et des affluents de l'Argenton - Étude bilan du comité territorial Milieux Aquatiques (CTMA) de l'Argenton



CTMA Argenton 2018-2022

Linéaires concernés



→ 217 km de cours d'eau

CTMA Argenton 2018-2022

Les actions



- **Continuité écologique et ligne d'eau :**
 - aménagement et gestion d'ouvrages d'hydrauliques (83)
 - Restauration de lit dans le talweg (648 m)
 - Gestion de seuils racinaires (6)
 - Retrait d'ouvrages de franchissements (5)
- **Lit mineur :**
 - Recharges en granulats (5 826 m)
 - Reméandrage (220 m)
 - Gestion de la Jussie (Secteur Nueil les Aubiers et aval de l'Argenton)
- **Berges et ripisylves :**
 - Aménagement d'abreuvoirs et clôtures (*forfait annuel*)
 - Aménagement de franchissements pour les bovins et engins (*forfait annuel*)
 - Suppression des alignements de peupliers sur berges (*forfait annuel*)
 - Restauration lourde (10 km) et protection des berges (28 m)
 - Enlèvement sélectif des embâcles (*forfait annuel*)
 - Entretien d'ilots (3) et annexes hydrauliques
- **Annexes et lit majeur :**
 - Acquisition de plans d'eau (2)
 - Plans d'eau : acquisition par opportunité (*forfait annuel*), de par la complexité d'établir un programme sur ce type de milieu
 - Aménagement de frayères à brochet

26

Items d'avenir...

CTMA Argenton 2018-2022

Les actions



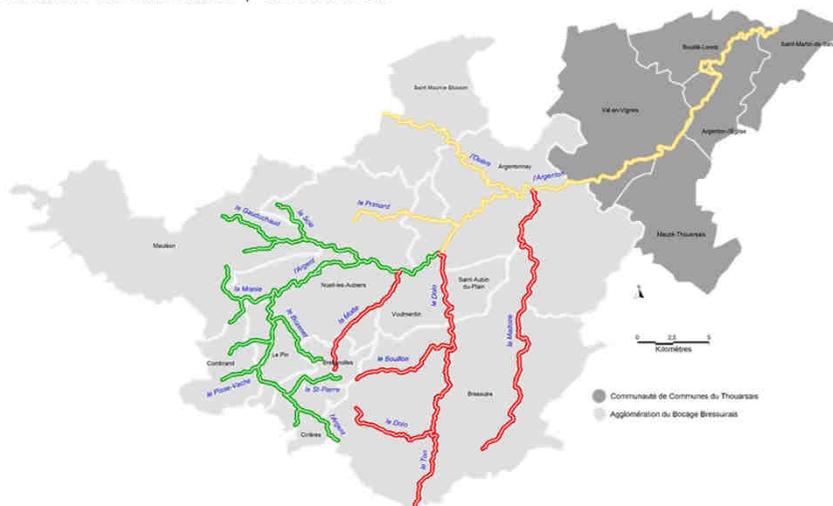
- **Indicateurs de suivi :**
 - Suivis biologiques : frayères, indices qualitatifs (15 IPR, 13 IBGN et 13 IBD), ZH...
 - Suivis thermiques (*ensemble du bassin versant*)
 - Suivis morphologiques (1 site)
- **Etudes complémentaires :**
 - Etudes préalables à l'aménagement des ouvrages hydrauliques (22)
 - Frais de procédures réglementaires (7 DIG)
 - Etude bilan de fin de contrat
- **Communication / Sensibilisation**
 - Lettre d'information annuelle « CONFLUENCE » (5)
 - Outils de communication ponctuels
 - Animations scolaires, tout public et groupes divers (*sur demande*)
- **Animation :**
 - 3 postes de techniciens pour 2 ETP
 - 1 poste de secrétaire pour 0,2 ETP

27



CTMA Argenton 2018-2022

Répartition des linéaires / technicien



- **Secteur « Argent », 78 km** : Benjamin AUDEBAUD (0,8 ETP)
- **Secteur « Bressuirais », 74 km** : Vanina SECHET (0,5 ETP)
- **Secteur « Argenton », 65 km** : Guillaume KOCH (0,7 ETP)

28



CTMA Argenton 2018-2022

Partenariats



- **Fédération de pêche 79 (co-signataire) :**
 - Partenariat technique
 - Partage de suivis biologiques (15 IPR).
 - Portage d'aménagements de frayères à brochet
 - Portage d'un aménagement d'ouvrage hydraulique
- **Deux-Sèvres Nature Environnement (co-signataire) :**
 - Partenariat technique
 - Portage de suivis biologiques sur les ZH, les Chiroptères, la Loutre et les Odonates
- **DREAL Nouvelle Aquitaine :**
 - Financement d'actions sur la continuité écologique dans le cadre de mesures compensatoires à des travaux routiers
- **Commune de Brétignolles :**
 - Achat d'un plan d'eau

CTMA Argenton 2018-2022

Coûts prévisionnels / type d'action



	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
Continuité et ligne d'eau	125 880,00 €	157 588,36 €	425 220,00 €	597 272,29 €	355 404,00 €	1 661 364,65 €
LH mineur	104 228,40 €	21 672,00 €	27 792,00 €	12 000,00 €	43 938,00 €	209 630,40 €
Annexes et fil majeur	41 332,00 €	10 192,00 €	14 444,00 €	10 000,00 €	10 768,00 €	86 736,00 €
Berges et ripisylve	194 128,80 €	167 864,16 €	164 959,20 €	154 980,00 €	175 616,16 €	857 548,32 €
Etudes et frais DIG	88 800,00 €	82 200,00 €	50 400,00 €	21 600,00 €	63 600,00 €	306 600,00 €
Communication	7 800,00 €	7 800,00 €	7 800,00 €	7 800,00 €	7 800,00 €	39 000,00 €
Indicateurs de suivi	49 920,00 €	8 760,00 €	0,00 €	1 800,00 €	25 660,00 €	86 140,00 €
Animation	97 543,00 €	98 283,00 €	99 030,00 €	99 784,00 €	100 546,00 €	495 186,00 €
TOTAL	709 632,20 €	554 359,52 €	789 645,20 €	905 236,29 €	783 332,16 €	3 742 205,37 €

CTMA Argenton 2018-2022 Plan de financement



DEPENSES		RECETTES	
Continuité et ligne d'eau	1 661 364,65 €	AELB	1 882 252,01 €
Lit mineur	209 630,40 €	CRNA	522 695,79 €
Annexes	86 736,00 €	CD79	260 989,52 €
Berges et ripisylve	857 548,32 €	Fédération Pêche	55 400,00 €
Etudes et frais de DIG	306 600,00 €	DREAL NA	65 403,60 €
Indicateurs de suivi	86 140,00 €	DSNE	19 800,00 €
Communication	39 000 €	Commune de Breffignolles	5 972,00 €
Postes Tech + Secr.	495 186,00 €		
		Agglo2b	725 345,78 €
		CCT	204 346,67 €
TOTAL	3 742 205,37 €	TOTAL	3 742 205,37 €

Montant total des recettes : **2 812 512,92 € soit 75 %**

Autofinancement : **929 692,45 €**

31 *Items d'agenda...*

Ordre du jour



1. Validation du compte rendu de la CLE du 1^{er} juin 2016
2. Élection « 1^{ère} Vice-Présidence de la CLE »
3. Avis sur la composition du comité de pilotage du Contrat Territorial de Gestion Quantitative (CTGQ) Thouet-Thouaret-Argenton
4. Avis sur le futur Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) de l'Argenton
5. **Avis sur le périmètre de la Zone Soumise à Contraintes Environnementales (ZSCE) des Lutineaux**
6. Validation des inventaires zones humides 2016
7. Point d'avancement de l'étude GEMAPI
8. Questions diverses

Zone Soumise à Contraintes Environnementales (ZSCE) des Lutineaux

5. ZSCE Lutineaux

Contexte :

- Lutineaux : 3 captages « Grenelle » dits prioritaires
- Ressource productive et stratégique d'eau potable du Thouarsais
- Qualité d'eau fortement dégradée par le Nitrates
- Zone Vulnérable Nitrates (PAZV) :
 - ✓ Ensemble du département 79
 - ✓ Zone d'Actions Renforcées au titre du volet Régional
- Programme Re-Sources (volontaire) de reconquête de la qualité de l'eau porté par le SEVT
- Tendance pluriannuelle à la hausse des taux Nitrates depuis 15 ans : 85mg/L en 2015 (eau brute)
- Risque d'atteinte du plafond des 100mg/L (seuil réglementaire de potabilisation)
- Usine de dénitrification



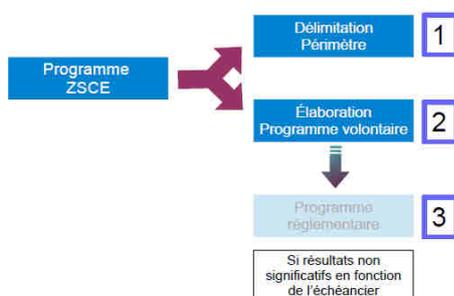
Zone Soumise à Contraintes Environnementales (ZSCE) des Lutineaux

5. ZSCE Lutineaux

Constat : Malgré des actions réglementaires (PAZV) et volontaires (contrat de nappe puis Re-Sources) menées depuis 20 ans, la situation se dégrade.

Été 2016 : Information du Préfet des Deux-Sèvres sur la mise en œuvre d'une ZSCE sur l'ensemble du champ captant des Lutineaux

ZSCE : Démarche réglementée / Renforcement du Programme Re-Sources



Le programme est volontaire.

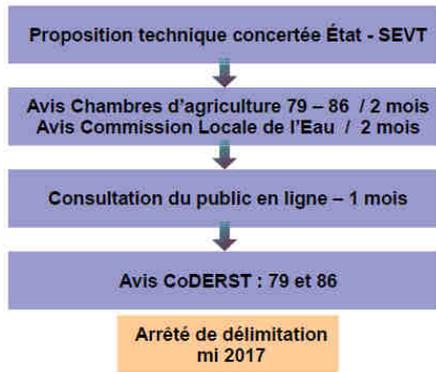
Le Préfet peut le rendre obligatoire (pour tout ou partie) à une échéance de 3 ans (ou plus) en l'absence de résultats dans les délais fixés.

Un programme d'action à co-construire pour mi 2018 :

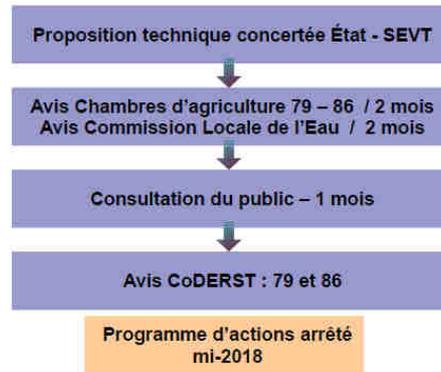
- Constitution de groupe de travail avec tous les acteurs
- Double objectifs : Qualité de l'eau et économie globale du territoire.

Zone Soumise à Contraintes Environnementales (ZSCE) des Lutineaux

Délimitation du périmètre

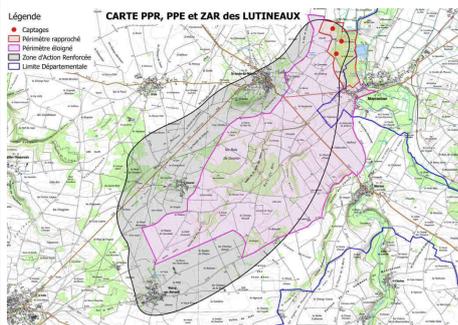


Définition du programme d'actions

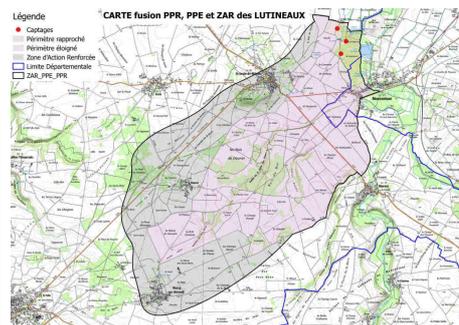


Zone Soumise à Contraintes Environnementales (ZSCE) des Lutineaux

Demande d'avis sur la proposition de périmètre de la ZSCE



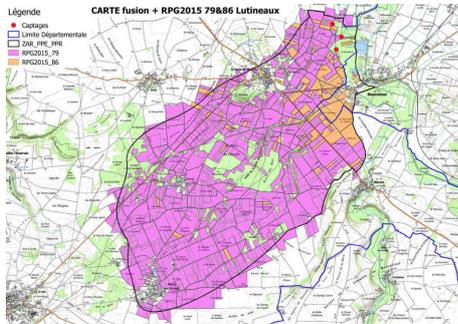
1°) Superposition des périmètres définis au titre de la D.U.P. des captages (P.P. Éloigné et P.P. Rapproché) et du programme d'action en zone vulnérable (AZR).



2°) Fusion des différents périmètres.

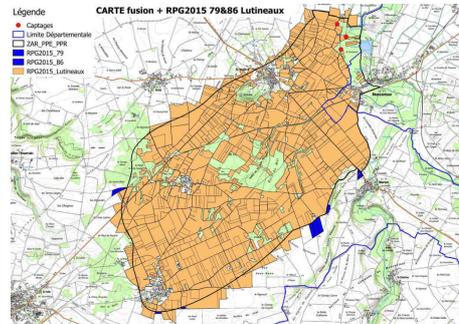
Zone Soumise à Contraintes Environnementales (ZSCE) des Lutineaux

Demande d'avis sur la proposition de périmètre de la ZSCE



3°) Sélection des îlots des exploitations agricoles dans ce nouveau périmètre par l'outil « intersecte » d'un logiciel de cartographie.

Les îlots exploités par des agriculteurs du 86 figurent dans un coloris différent.

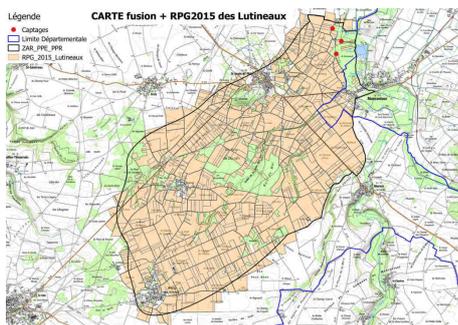


4°) Les couches géographiques des îlots des Deux-Sèvres et de la Vienne sont regroupées.

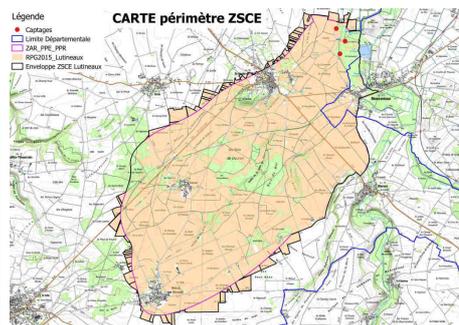
Les îlots figurant en bleu ont une partie infime incluse dans le périmètre ou connexe.
Proposition des services de l'État de les supprimer.

Zone Soumise à Contraintes Environnementales (ZSCE) des Lutineaux

Demande d'avis sur la proposition de périmètre de la ZSCE



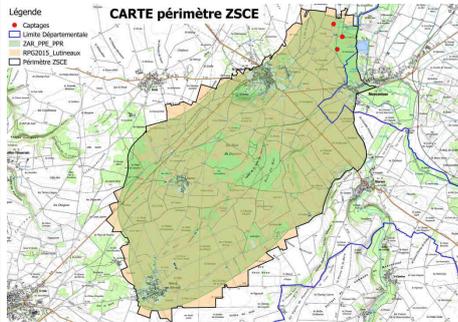
5°) Carte du périmètre et des îlots sélectionnés.
Résultat après extraction des îlots en bleu.



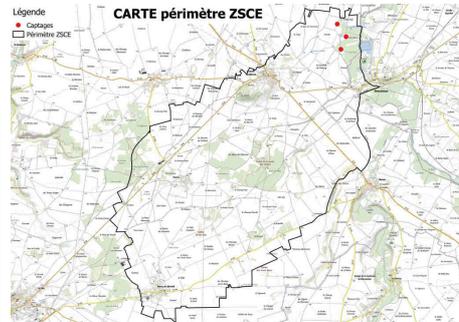
6°) Traçage de l'enveloppe du périmètre combinant RPG inclus dans la zone pour partie et les périmètres déjà définis.

Zone Soumise à Contraintes Environnementales (ZSCE) des Lutineaux

Demande d'avis sur la proposition de périmètre de la ZSCE



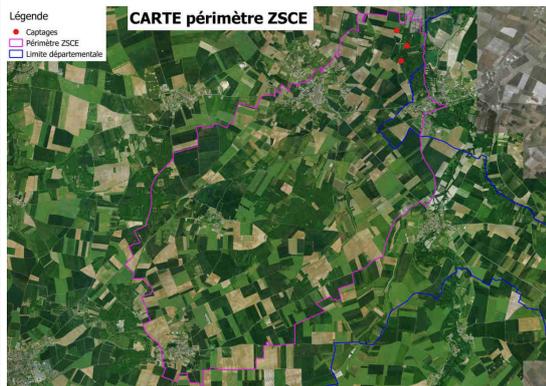
7°) Résultat après corrections apportées pour supprimer les traits qui font la jonction entre le RPG et le périmètre (chemins, routes, etc ...).



8°) Périmètre ZSCE = Zone de Protection de l'Aire d'Alimentation des Captages.

Zone Soumise à Contraintes Environnementales (ZSCE) des Lutineaux

Demande d'avis sur la proposition de périmètre de la ZSCE



9°) Périmètre ZSCE

Surface périmètre de protection rapproché:	103 ha
Surface périmètre de protection éloigné	1656 ha
Surface ZAR, PPR et PPE	2918 ha
Surface périmètre ZPAAC	3135 ha

70 exploitations	12 en Vienne
81 exploitants	21 en Vienne
SAU ZPAAC	2494 ha

Avis de la CLE sur le périmètre ZSCE



Ordre du jour

1. Validation du compte rendu de la CLE du 1^{er} juin 2016
2. Élection « 1^{ère} Vice-Présidence de la CLE »
3. Avis sur la composition du comité de pilotage du Contrat Territorial de Gestion Quantitative (CTGQ) Thouet-Thouaret-Argenton
4. Avis sur le futur Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) de l'Argenton
5. Avis sur le périmètre de la Zone Soumise à Contraintes Environnementales (ZSCE) des Lutineaux
6. **Validation des inventaires zones humides 2016**
7. Point d'avancement de l'étude GEMAPI
8. Questions diverses

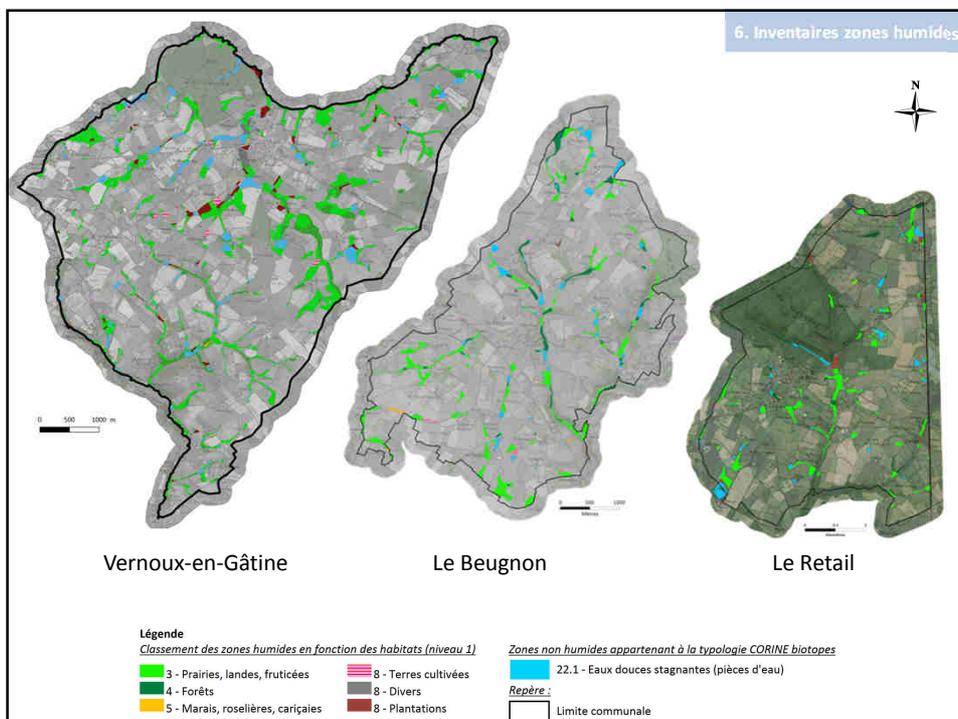
6. Inventaires zones humides

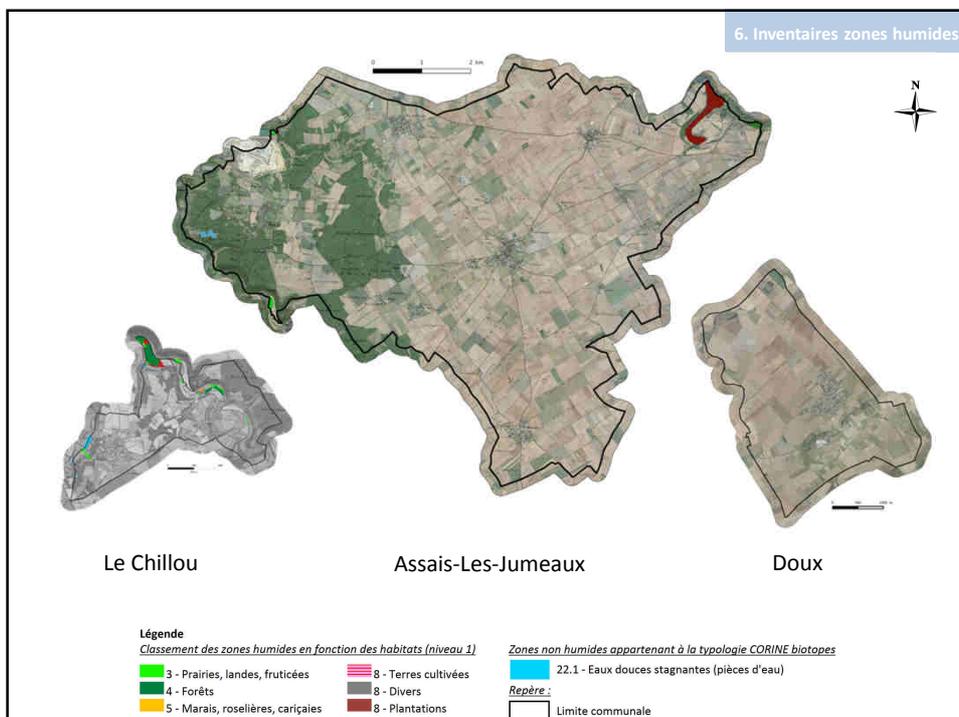
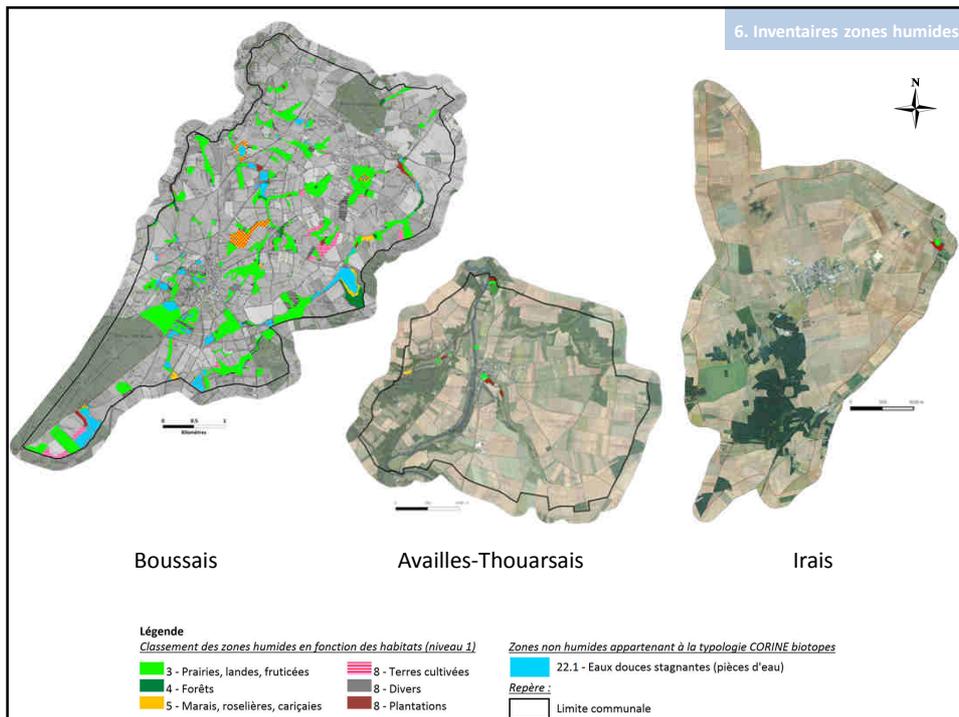
Inventaires des zones humides Communes du Pays de Gâtine

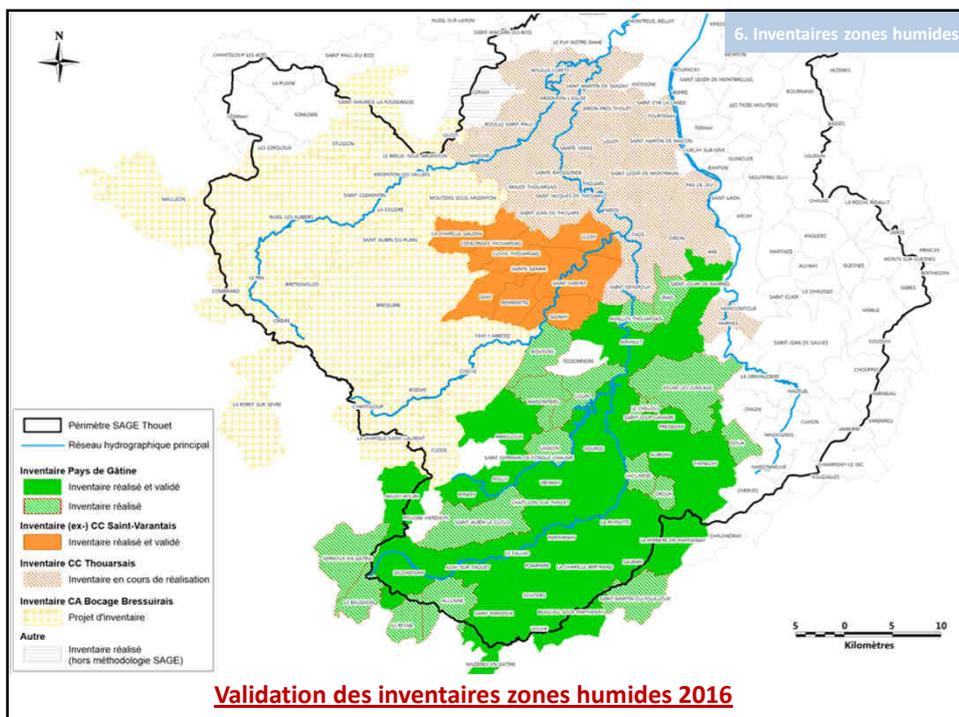
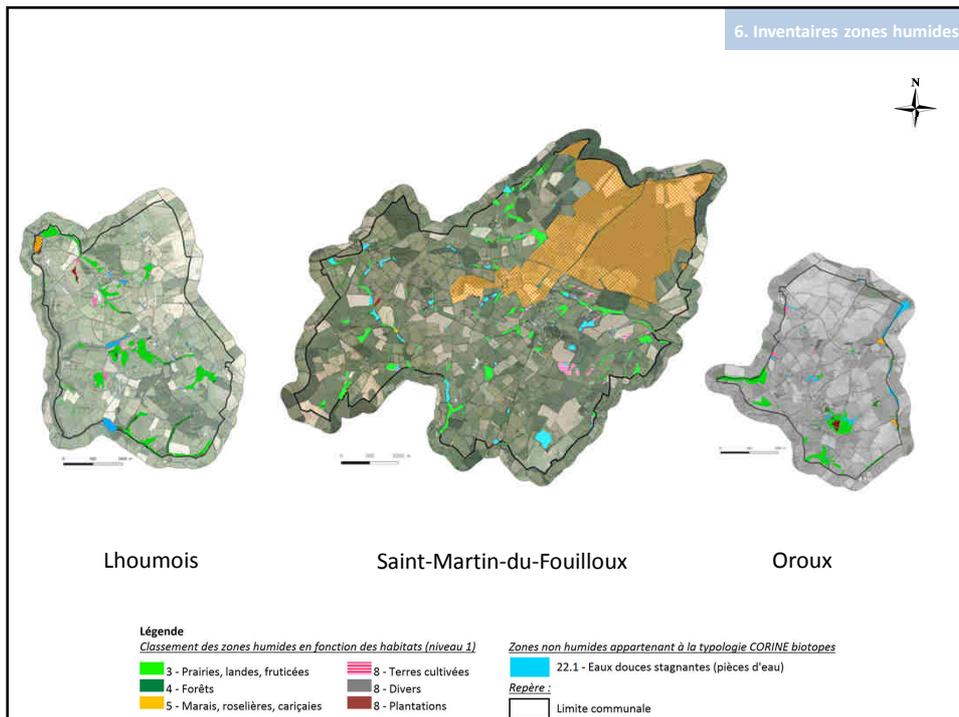
- Validation par la CLE de la qualité et du respect de la méthodologie du SAGE lors des inventaires des zones humides
- La cellule d'animation du SAGE est associée à l'ensemble des réunions de travail, conformément à la méthodologie qui demande notamment :
 - La mise en place d'un groupe de concertation
 - Un travail sur cartes à partir de données de prélocalisation
 - Une communication globale, auprès des propriétaires, des agriculteurs et de la population
- Communes dont l'inventaire sera soumis à validation de la CLE :
Allonne, Assais-les-Jumeaux, Availles-Thouarsais, Boussais, Doux, Irais, Lageon, Le Beugnon, Le Chillou, Le Retail, Lhoumois, Louin, Maisontiers, Oroux, Saint-Aubin-le-Cloud, Saint-Martin-du-Fouilloux, Vernoux-en-Gâtine

Résultats de ces inventaires présentés lors du Bureau de la CLE du 13 décembre 2016

Commune	Surface en ZH (ha)	% communal	Réseau hydrographique (km)	Nombre plans d'eau & mares	Surface plans d'eau & mares (ha)	Nombre de sondages pédologiques	Date de délibération approuvant l'inventaire	Méthodologie du SAGE respectée (concertation/info)
ALLONNE	207,99	8,98	46,58	123	15,94	885	04 avril 2016	Oui
ASSAIS-LES-JUMEAUX	28,47	0,54	7,058	11	2,425	128	12 septembre 2016	Oui
AVAILLES-THOUARSAIS	6,731	0,62	7,882	7	0,209	126	15 septembre 2016	Oui
BOUSSAIS	254,85	12,70	29,19	210	48,18	1348	1 ^{er} septembre 2016	Oui
DOUX	0,073	0,01	5,036	1	0,009	21	07 juin 2016	Oui
IRAIS	3,18	0,23	0,38	1	0,165	46	25 avril 2016	Oui
LAGEON	125,9	8,99	24,0	154	13,20 (hors Cébron)	513	02 juin 2016	Oui
LE BEUGNON	88,398	5,32	37,02	119	18,559	961	23 mai 2016	Oui
LE CHILLOU	14,52	2,92	10,07	7	1,79	179	12 septembre 2016	Oui
LE RETAIL	49,984	3,48	36,171	79	13,466	732	17 mars 2016	Oui
LHOUMOIS	60,86	6,2	21,06	68	7,64	448	18 octobre 2016	Oui
LOUIN	187,7	9,16	36,367	163	70,992	1096	12 juillet 2016	Oui
MAISONTIERS	234,355	12,81	27,81	164	27,47	1026	11 juillet 2016	Oui
OROUX	35,04	5,34	9,70	56	10,12	215	30 novembre 2016	Oui
SAINT-AUBIN-LE-CLOUD	351,332	8,34	109,96	434	61,765	1744	25 février 2016	Oui
SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX	80,50	3,34	42,0	118	24,96	972	07 novembre 2016	Oui
VERNOUX-EN-GÂTINE	326,0	10,35	97,11	212	59,916	3050	15 septembre 2016	Oui









Ordre du jour

1. Validation du compte rendu de la CLE du 1^{er} juin 2016
2. Élection « 1^{ère} Vice-Présidence de la CLE »
3. Avis sur la composition du comité de pilotage du Contrat Territorial de Gestion Quantitative (CTGQ) Thouet-Thouaret-Argenton
4. Avis sur le futur Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) de l'Argenton
5. Avis sur le périmètre de la Zone Soumise à Contraintes Environnementales (ZSCE) des Lutineaux
6. Validation des inventaires zones humides 2016
7. **Point d'avancement de l'étude GEMAPI**
8. Questions diverses

7. Étude GEMAPI

Étude de Préfiguration de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur le bassin du Thouet

Lancement de l'étude : Comité de pilotage 13 septembre 2016

Phase 1 : État des lieux – diagnostic du territoire

- Rédaction de questionnaires techniques, institutionnels, financiers
- Rencontres physiques avec les EPCI à fiscalité propre et les syndicats « milieux aquatiques »
- Entretiens téléphoniques avec les partenaires techniques (DDT(s), AELB, Régions, Départements)
- Rédaction d'un rapport et de fiches synthétiques par sous bassins versants

Comité de pilotage de restitution de la phase 1 : le 26 janvier 2017

Phase 2 : Proposition de scénarios

- Avril 2017 : Atelier de travail et comité de pilotage

Restitution des phases 1 et 2 lors de la prochaine séance de la CLE

Calendrier de l'Étude de Préfiguration de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur le bassin du Thouet

	Phase 1 : Etat des lieux et diagnostic									
	Sept. 2016	Oct. 2016	Nov. 2016	Déc. 2016	Janv. 2017	Fév. 2017	mars-17	Avr. 2017	mai-17	juin-17
Réunion de lancement et comité de pilotage	★									
Entretiens (17) et CR échanges										
Exposé du cadre juridique et technique										
Etape 1 : Etat des lieux du schéma organisationnel										
Etape 2 : Diagnostic organisationnel (juridique / technique / financier)										
Rédaction rapport										
1 Réunion de présentation : Comité de pilotage										
Phase 2 : Scénarii										
Montage juridique, technique, économique et financier des scénarios										
Avantages/inconvénients										
Rédaction rapport										
1 Réunion de présentation / discussion en atelier (comité de pilotage)										
1 Réunion de validation en comité de pilotage										
1 Réunion en CLE présentation phase 1 et 2										
Phase 3 conditionnelle										
Guide de mise en œuvre du scénario										
Calendrier prévisionnel										
Accompagnement administratif (projets statuts, délibération, conventionnement...)										
1 Réunion présentation en comité de pilotage										
1 Réunion de présentation en CLE										

Ordre du jour



1. Validation du compte rendu de la CLE du 1^{er} juin 2016
2. Élection « 1^{ère} Vice-Présidence de la CLE »
3. Avis sur la composition du comité de pilotage du Contrat Territorial de Gestion Quantitative (CTGQ) Thouet-Thouaret-Argenton
4. Avis sur le futur Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) de l'Argenton
5. Avis sur le périmètre de la Zone Soumise à Contraintes Environnementales (ZSCE) des Lutineaux
6. Validation des inventaires zones humides 2016
7. Point d'avancement de l'étude GEMAPI
8. **Questions diverses**

Informations complémentaires

Cartographie des cours d'eau 79

Bassin de la Viette :

- Comité technique le 7 mars 2017 : analyse des résultats des prospections terrain.
- Maires des communes concernées conviés au comité.

Bassin du Thouet amont :

- Envoi d'un courrier aux Maires des communes du bassin pour recueillir leurs observations sur les prospections terrain

Prochaine séance de la CLE

- Avril – mai 2017
- Rapport d'activité de la CLE (vote budget SAGE CS SMVT 28 mars)
- Présentation phase 1 et 2 étude GEMAPI
- Demande d'avis sur le CTMA du Thouet

Questions diverses

